



DELIBERATION N°2025/046/MJI PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FOND D AMORCAGE RECONSTRUCTION CHIDO POUR LA COLLECTE DES DECHETS POST-CHIDO

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 06

De votants : 06

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 12 juillet 2025

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALIDINA ASSANI CHAKA, SOUFFOU ZAIN-YA, HEDJA KOURAICHIA, NOUDJOURN MADI ASSANI

Absents :

SAID MADI ZAINA, NOUDJOURN MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUS-SENI, SIKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, MADI MOITSOUMOU, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, BOURA MCOLO VITA, SAINDOU MOHAMADI, AHMED SAID, ABDALLAH MAMALI, ALI BACARI CHARAFINA, MADI MARI DAROUÉCHI, MDALLAH ANLAMATI, SOILIH ANSOUMATI, VITA SOIDIKI, OUMAR SAINDOU, SOUFFOU ABDALLAH, ANLI AYOUBA

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du conseil municipal du samedi 22 juillet 2025, le conseil municipal a été convoqué par Monsieur IBRAHIMA SAID MAANRIFA, Maire, à une réunion du conseil en 2ème lecture le mercredi 16 juillet 2025 à 8h00 dans la salle de délibération de la mairie.

*Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

À la suite du passage du cyclone Chido, la commune de M'tsangamouji a subi d'importants dégâts, notamment l'accumulation massive de déchets entravant la salubrité publique et la reprise normale des activités.

Afin d'assurer une gestion efficace de cette situation, la commune souhaite engager une opération spécifique de collecte des déchets post-Chido.

Un dossier de demande de subvention a été préparé en ce sens et une substitution de délibération a été transmise aux services de la Préfecture



Il est donc demandé au conseil municipal de valider officiellement cette demande de subvention pour le fond d'amorçage pour collecte des déchets post-Chido, selon le plan de financement suivant :

- État : 103 400 € (80%)
- Commune : 25 850 € (20%), dont 4 653 € au titre du FCTVA

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- 1) De valider la demande de subvention pour le fond d'amorçage pour collecte des déchets post-Chido, selon le plan de financement suivant :
 - État : 103 400 € (80%)
 - Commune : 25 850 € (20%), dont 4 653 € au titre du FCTVA
- 2) D'autoriser Le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 16/07/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
Date : 16/07/2025
Qualité : Maire